



Lyon, vendredi 3 février 2023

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2023/00678

Pris en application :

Décret n° 2012-1556 du 28 décembre 2012

Epaves**Bateau coulé à GERGY****Appel à la vigilance (tous les usagers - dans les deux sens)**

- à partir du 30/01/2023 à 17:00 au 28/02/2023 à 17:00 - avec pour périodicité : Permanent
 - o Saône
 - au pk 159,350 - Rive droite

Eviter les remous (tous les usagers - dans les deux sens)

- à partir du 30/01/2023 à 17:00 au 28/02/2023 à 17:00 - avec pour périodicité : Permanent
 - o Saône
 - au pk 159,350 - Rive droite

Commentaire :

Interdiction de s'approcher ou de s'amarrer aux pontons de la halte nautique de GERGY face au restaurant la "Guinguette", pour cause de bateau coulé. En attente de retrait.

Service(s) à contacter :

UTI Grande Saône, 26, Quai des Marans, 71000 MACON
Tél : 03 85 39 91 91

Date limite d'affichage :

01/03/2023

Par délégation

Signé

Isabelle VALLANCE